



Divorce et indemnité compensatoire

Par **pirate92**, le **28/07/2014** à **12:51**

bonjour,

Voilà il ne se passe plus rien avec mon épouse depuis plus de 15 ans physiquement, et notre vie de couple se dégrade.

J'ai enfin pris une décision et lui et fait un courriel pour divorcer, je ne supporte plus cette vie. Je m'inquiète sur un point, j'ai un salaire supérieur à mon épouse, nous n'avons pas de contrat de mariage et on me parle d'indemnité compensatoire alors que presque tout payer le pavillon qui et à nous maintenant grâce à mon salaire supérieur.

Pour votre information mon épouse et issue d'une famille bourgeoise et ses parents ont des biens et des revenus même à la retraite ou il pourrons aider leur fille, alors que moi je ne possède que le pavillon 50% pour moi 50% pour mon épouse et mon travail.

Je trouve cela révoltant de devoir lui verser un indemnité compensatoire vue nos écart de famille dans ce coup c'est moi qui perd, sachant que nous avons aucune relation perso depuis plus de 15 ans

merci pour votre réponse et comment je peux faire.